

# CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2021



## PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 9 décembre 2021.

### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Philippe ROBIN	Stéphanie FILLON	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Sandrine VIEL
Hélène BROUSSEAU à partir de 19h40	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON
Hélène BROUSSEAU jusqu'à 19h40	Corinne BAUDRY GELLE		

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

La séance ayant été précédée d'un conseil municipal des enfants, l'ordre du jour du conseil municipal ouvre à 19h30.

☪

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Madame MENARD déclare la séance ouverte.

☪

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 est approuvé.

☪

### ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 8 juin 2020.

☪

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.



# AFFAIRES GENERALES

## Convention de labellisation « information » Réseau d'appui à la vie associative

Véronique VILLEMONTAIX présente le dossier.

Afin de garantir des missions d'accueil et d'information de qualité, en faveur de tous les acteurs de la vie associative qui en feront la demande, quels que soient leur domaine et leur territoire d'implantation, l'Etat souhaite établir des conventions de labellisation « information » Réseau d'appui à la vie associative.

Cette décision fait suite aux constats nationaux suivant :

### Écueils constatés

- Un manque de structuration et d'articulation entre les acteurs de l'appui aux associations
- Un manque de visibilité et de lisibilité pour les associations et pour les partenaires
- Des disparités territoriales (des zones blanches vs. des zones sur-dotées)
- Une fragilité des modèles socio-économiques des acteurs de l'appui aux associations

### Objectifs poursuivis

- Garantir un accès gratuit, de proximité et de qualité, et permettre une meilleure lisibilité du nouveau réseau de l'appui aux associations
- Renforcer les acteurs de l'appui (montée en compétence sur la base d'une culture commune)
- Co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement visant à valoriser les dynamiques associatives et à faciliter les synergies

Pour prétendre à cette labellisation, un cahier des charges a été établi et soumis à chaque structure.

La ville de Bressuire et plus particulièrement le service de la maison des associations, répondant favorablement à tous les points de ce cahier des charges, est désormais éligible à cette labellisation.

*Véronique VILLEMONTAIX souhaite saluer les personnels de la maison des associations pour leur disponibilité et leurs compétences. Ils sont aujourd'hui récompensés à travers l'obtention de cette labellisation.*

*Madame le Maire ajoute que l'adhésion à ce réseau permet non seulement le partage d'expérience mais aussi la mise à disposition d'outils communs.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer la convention et la charte entre la Commune de Bressuire et l'Etat

## Tarifs saison 2021/2022 école de golf – parcours d'entraînement et d'enseignement du golf

Alain ROBIN présente le dossier.

Dans le cadre de la gestion du golf, il convient de valider les tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le parcours d'entraînement et d'enseignement du golf :

ABONNEMENTS	Tarifs
Compact adulte du 01/09 au 31/08	250 €
Compact couple du 01/09 au 31/08	400 €
Compact 18/25 ans du 01/09 au 31/08	140 €
Compact 13/18 ans du 01/09 au 31/08	90 €
Compact -13ans du 01/09 au 31/08	70 €
Prorata Janvier/Février compact jusqu'au 31/08	180 €
Prorata Mars/Avril compact jusqu'au 31/08	140 €

ECOLE DE GOLF	Tarifs
35 leçons de septembre à juin (hors stages)	150 €
35 leçons + abonnement compact	200 €
Stage jeune 90min/pers. membre	15 €
Stage jeune 3 journées/pers. membre	40 €
Stage jeune 90min/pers. non membre	25 €
Stage jeune 3 journées/pers. non membre	55 €
Ecole de golf de mars à juillet	50 €

GREENFEES	Tarifs
Compact à la journée	18 €
Compact 13/25 ans	10 €
Compact - 13 ans	5 €
Compact - Le club classic	9 €
Compact - Le club gold	12 €

SEAUX DE BALLEES	Tarifs
1 jeton non-membre	3,00 €
1 jeton non-membre -18 ans	2,00 €
1 jeton membre	2,50 €
1 jeton membre - 18 ans	1,50 €
2 seaux non-membre	5,50 €
2 seaux non-membre -18ans	4,00 €
2 seaux membre	5,00 €
2 seaux membre -18 ans	3,00 €
10 seaux non membre	30 €

10 seaux non membre -18 ans	20 €
10 seaux membre + 2 offerts	22 €
10 seaux membre + 2 offerts -18 ans	18 €

COURS DE GOLF	Tarifs
1 heure (maximum 2 personnes)	45,00 €
30 minutes (maximum 2 personnes)	25,00 €
5 x 30 minutes + 1 parcours 1h	125,00 €
1 heure collectif (3 à 6 pers.) prix/pers.	15,00 €
Pass Go for Golf 4x1h collectif + 2 seaux	59,00 €
Entrainement Equipe prix/pers.	10,00 €
Ets scolaires prix/h (1classe)	60,00 €
Cours extérieur /h	60,00 €
Entreprises initiation prix/h (30 pers. Maxi	60,00 €
Péri-éducatif la séance	18,00 €
Pass sport loisir la séance de 2h	40,00 €
Stage découverte adulte	96,00 €
Stage perfectionnement	80,00 €
Formule coaching 20 heures de cours particuliers	600,00 €
Formule accompagnement : abonnement Du 01/05au 31/08 + 4 h de cours particuliers + 4 seaux de balles	200 €
Groupe de 4 à 20 pers. office tourisme 3h30	180 €

AUTRES ACTIVITES	Tarifs
Droit de jeu	5 €

MODALITES DE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT	Tarifs
Formule coaching 20 heures de cours particuliers	600 €
Compact adulte du 01/09 au 31/08	250 €
Compact couple du 01/09 au 31/08	400 €
Ecole de golf	150 €

Chaque prélèvement est effectué le 10 de chaque mois sur une période consécutive pouvant aller de 3 à 5 mois. Le premier prélèvement intervient le mois suivant la prise d'abonnement sur la saison en cours du 1<sup>er</sup> septembre au 31 aout.

PARRAINAGE	Tarifs
Abonnement individuel -10%	225 €

Abonnement couple -5% 1 filleul	380 €
Abonnement couple -10% 2 filleuls	360 €

OFFICE DU TOURISME	Tarifs
Groupe - max 20 pers. 1h30	160 €

*Alain ROBIN informe qu'il s'agit de tarifs qui sont déjà en application et que le vote de ces tarifs au conseil municipal est dû à la disparition de l'EPA et de l'intégration du budget de l'ancienne régie au budget principal.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER ET DE VALIDER** les tarifs à partir du 1er janvier 2022

### **Crématorium – demande d'ouverture d'une enquête publique**

Madame le Maire présente le dossier.

Suite à l'avis favorable du Comité technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 janvier 2019 (délibération N° 19002), a décidé de la création d'un crématorium ainsi que de l'adoption du principe d'une concession de service pour la construction et l'exploitation du crématorium.

Après sélection du candidat et constitution du dossier administratif dans le cadre de l'enquête publique.

*Madame le Maire indique que le dossier passera en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) suite à l'enquête si celle-ci s'avère favorable. Le début des travaux est espéré pour le mois de juin 2022.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la demande d'ouverture d'une enquête publique dans le cadre du projet de création et de gestion d'un crématorium,

Et plus généralement,

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents au projet de création, de construction et de gestion du crématorium.

### **Motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESSUIRE - POITIERS - LIMOGES**

Dossier présenté par madame le Maire.

En soutien à l'association voie rapide 147-149, Madame le Maire propose une motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges.

Le Conseil d'Administration réuni en séance plénière le 26 novembre 2021 RAPPELLE la priorité absolue que constitue pour les trois départements concernés, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne, l'aménagement en voie rapide de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges par les RN 149 et 147.

RAPPELLE qu'à l'exception d'un tronçon entre PARTHENAY et LA FERRIERE, du contournement de POITIERS et du contournement de FLEURE qui sont aménagés en 2x2 voies avec carrefours dénivelés,

les RN 149 et 147 sont des routes à deux voies sur la quasi-totalité de l'itinéraire, avec des caractéristiques relativement médiocres et la traversée des agglomérations rencontrées.

RAPPELLE qu'elles offrent des possibilités de dépassement réduites et que les temps de parcours sont élevés, 1h30 entre BRESSUIRE et POITIERS pour 83 km et 2h10 entre POITIERS et LIMOGES pour 128 km.

CONSTATE que, compte-tenu de ces caractéristiques et du trafic Poids Lourds qu'elles supportent, le niveau d'insécurité est élevé en certaines portions de l'itinéraire, entraînant de nombreux accidents malheureusement souvent mortels.

PRECISE que le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement a approuvé en 2002 un avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI) retenant le parti d'aménager la liaison NANTES – POITIERS – LIMOGES en route express 2x2 voies, en fonction de l'évolution du trafic et retenant en priorité les sections suivantes :

- Dans la Vienne la section entre POITIERS et LUSSAC-LES-CHATEAUX
- Dans la Haute-Vienne la section entre BELLAC et LIMOGES.

DEPLORE qu'aucun aménagement n'ait été réalisé depuis la mise en service du contournement de FLEURE à l'été 2011.

SOULIGNE qu'une infrastructure sûre et rapide permettra :

- de lutter contre la désertification des territoires en favorisant leur accès et leurs liaisons avec les agglomérations
- d'assurer un maillage avec les schémas départementaux
- de développer l'économie de tous nos territoires : commerce local, trafic PL et VL local nécessaire à l'activité,
- de résoudre les trafics pendulaires locaux aux abords des grandes agglomérations.

EST CONSCIENT que la priorité doit être donnée aux aménagements de sécurité, de réduction de la gêne aux riverains par le contournement des bourgs et de création de créneaux de dépassement :

- SAINT-SAUVEUR – CHICHE
- Déviation de PARTHENAY et CHATILLON-SUR-THOUET
- CHALANDRAY – AYRON
- VOUILLE – MIGNE-AUXANCES
- Déviation de MIGNALOUX-BEAUVOIR
- Déviation de LHOMMAIZE
- Déviation de MOULISMES
- Déviation de SAINT-BONNET-DE-BELLAC
- BERNEUIL – CHAMBORET

REQUIERT que les aménagements aient le plus faible impact sur l'environnement et les paysages.

EXIGE que ces infrastructures soient gratuites pour les usagers de la route, et donc

REJETTE le projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges qui ne répond à aucune de ces préoccupations.

DEMANDE que l'Etat, après le vote de la loi 3DS, prenne en urgence le décret d'application permettant le transfert du réseau national concerné aux Départements qui ont manifesté leur volonté de prendre la maîtrise d'ouvrage.

*Yannick CHARRIER indique avoir participé à une réunion sur ce sujet, qui avance, en lien avec l'Etat.*

*Madame le Maire rappelle qu'il y a encore eu un accident ce jour sur la commune d'Amilloux et rappelle le besoin de sécurisation de cette route.*

*Florence BAZZOLI appelle à la vigilance sur ce dossier car les habitants sont unanimes sur la route Bressuire-Poitiers mais ce n'est pas le cas pour la portion Poitiers-Limoges. Elle indique que la sécurité*



routière est primordiale et ne souhaite pas bloquer le projet mais elle reste néanmoins vigilante sur l'augmentation du trafic routier notamment des poids lourds et sur l'impact environnemental.

Pierre BUREAU regrette que les tronçons refaits ne contournent pas les agglomérations mais souhaite que ce projet avance rapidement compte tenu de la très haute dangerosité de cette route.

Yannick CHARRIER indique que les questions environnementales ont été abordées en réunion et rapporte que l'impact environnemental est pris en compte et sera le plus faible possible.

Anita BRIFFE fait savoir que les contournements peuvent aussi impacter les communes à travers leurs commerces. Il ne faut pas oublier les professionnels et le tourisme dans les petites villes contournées.

Madame le Maire répond en prenant l'exemple de l'axe Bressuire > Nantes. Elle indique que les villes peuvent devenir villes-étapes, comme Mauléon. Le tourisme évolue et il s'agit effectivement d'une transition pour les communes, à laquelle il faudra être attentif.

**Le Conseil Municipal, invité à approuver la nouvelle motion 2021 proposée par l'association « Voie rapide 147-149 » telle que présentée en séance,**

**Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Pierre MORIN et Florence BAZZOLI), le conseil municipal décide :**

- **D'ADOPTER** cette délibération,
- **D'AUTORISER** madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



## RESSOURCES HUMAINES

### Création de postes

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Il appartient au Conseil Municipal de créer les postes à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE CREER** des postes au tableau des effectifs à la suite de deux départs en retraite

Nombre	Grade	Temps de travail hebdomadaire
2	Adjoint d'animation	31h30

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal,



# TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

## Autorisation d'un dépôt de permis de construire pour la requalification du passage de la poste et aménagement d'une ludothèque

Madame le Maire présente le dossier.

La commune a eu l'opportunité d'acquérir au cœur du centre-ville un ensemble de lots immobiliers au sein de la copropriété située au droit du « Passage de la Poste ». Cet ensemble réhabilité doit permettre de créer une ludothèque et ainsi compléter l'offre en équipements publics dans le centre. Par la même occasion, ces travaux vont redonner des usages et une fonction à ce passage en l'embellissant et en réidentifiant les entrées de celui-ci.

Le projet consiste en la réhabilitation de 571m<sup>2</sup> de bâtiments pour la Ludothèque et ses annexes, la requalification du passage de la Poste ainsi que la rénovation de la couverture.

*Madame le Maire indique que le bâtiment a été mis à nu avant le début des travaux de réhabilitation.*

*Anne-Marie BARBIER ajoute que le travail avec les bâtiments de France, les équipes municipales et les commerçants a permis de mettre en œuvre ces travaux dans les meilleures conditions possibles et dans le temps imparti.*

*Pierre MORIN salue le travail de récupération de matériaux lors de la démolition. Madame le Maire indique que ce dispositif pourra être remis en place sur d'autres projets. Elle rappelle néanmoins qu'il faut apprendre à récupérer mais aussi à réutiliser rapidement pour éviter le stockage.*

*Pierre MORIN demande s'il y a des possibilités de lumière naturelle au sein des 571 m<sup>2</sup> ?*

*Bérangère BAZANTAY répond que cela est difficile à mettre en œuvre étant donné les contraintes techniques mais que certains puits de lumière ont pu être conservés. La lumière du passage de la poste pourra contribuer à l'éclairage de la ludothèque.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** le maire à déposer le permis de construire correspondant à l'aménagement de la Ludothèque et signer tout acte relatif à ce projet.
- **D'AUTORISER** le maire à déposer le permis de construire correspondant à la requalification du passage de la poste ainsi que la rénovation des couvertures et signer tout acte relatif à ce projet.





# URBANISME ET ENVIRONNEMENT

## Cession d'un terrain à la SARL CHAVIGNON

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Par délibération en date du 25 juin 2018, il avait été acté la vente d'un terrain situé à La Richardière, à la SARL CHAVIGNON afin de réaliser une opération de lotissement en deux tranches ;

La première tranche de 14 320 m<sup>2</sup> et une seconde tranche de 14 112 m<sup>2</sup>.

La cession de la première tranche est désormais terminée et il convient aujourd'hui de valider la cession de la 2<sup>ème</sup> tranche au même prix soit 18 € HT le m<sup>2</sup> et aux mêmes conditions que la première soit un paiement de 50 % à la signature de l'acte et 50 % à la date anniversaire.

*Pierre MORIN demande à qui revient la charge des frais de bornage ? Il est répondu que la municipalité a réalisé le bornage car elle est le géomètre sur ce dossier.*

*Il est également demandé s'il y aura des préconisations particulières pour l'aménagement du lotissement ?*

*Madame le Maire répond que 20% de logements sociaux sont demandés et rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé ; il n'y a donc pas d'autres préconisations.*

*Il est ajouté que la ville restera attentive à ce que les demandes de travaux soient conformes au PLUI.*

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du 25 juin 2018 autorisant la vente d'un terrain pour une opération de lotissement en deux tranches ;

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la cession d'un terrain d'environ 14 112 m<sup>2</sup> à confirmer après bornage ; à la SARL CHAVIGNON ou toute autre entité pouvant s'y substituer, pour un prix de DIX HUIT EUROS HT le m<sup>2</sup> (18 € HT)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris les actes notariés.

## Convention de prestation de services avec l'Agglo2B pour l'instruction des demandes d'actes et d'autorisations d'urbanisme

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

La commune de Bressuire a signé une convention de prestation de service avec l'AGGLO2B, le 11/06/2019 pour lui confier l'instruction des demandes d'actes et d'autorisations d'urbanisme.

Il convient aujourd'hui d'apporter certains ajustements à cette convention comme suit :

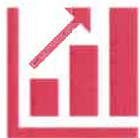
- Article 5 - les dossiers seront déposés et enregistrés en mairie, **faisant éventuellement l'objet d'une saisine par voie électronique et seront désormais transmis par voie dématérialisée via le logiciel collaboratif** (auparavant transmis en format papier)
- Article 7 – la préparation et l'envoi des éléments nécessaires au calcul des impositions au service en charge de leur établissement sont assurés par **les services de la commune** (auparavant fait par les services de l'AGGLO2B)

Les autres articles ne sont pas modifiés.

*Il est ajouté que ces prestations, réalisées par l'Agglo2B, ne sont pas facturées à la ville à ce jour.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris la convention de prestation de service Application du Droit des Sois (ADS) avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais



## FINANCES ET ECONOMIE

### Tarifs des redevances des garages rue de l'hôpital

Jean-François MOREAU présente le dossier.

La Commune de Bressuire est propriétaire des garages situés rue l'Hôpital à Bressuire, suite à l'acquisition auprès de Monsieur Paul Fuseau (acte du 22 octobre 2021).

Les garages sont loués et il convient de contractualiser avec chaque locataire afin de poursuivre les locations en cours.

Les tarifs proposés correspondent aux montants des loyers actuellement appliqués.

Les loyers pourront être facturés à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021 (dans le cadre d'une acquisition suite à préemption, l'ancien propriétaire a la jouissance du bien jusqu'au paiement effectif qui a eu lieu en novembre 2021).

Les tarifs trimestriels :

Garage n° 1 : 150 €  
 Garage n° 2 : 150 €  
 Garage n° 3 : 145 €  
 Garage n° 4 : 145 €  
 Garage n° 5 : 150 €  
 Garage n° 6 : 145 €  
 Garage n° 7 : 150 €  
 Garage n° 8 : 150 €  
 Garage n° 9 : 150 €  
 Garage n° 10 : 150 €  
 Garage n° 11 : 145 €

Garage n° 12 : 150 €  
Garage n° 13 : 165 €  
Garage n° 14 : 165 €  
Garage n° 15 : 165 €  
Garage n° 16 : 165 €

*Madame le Maire indique que le projet d'ESPACE SIMONE VEIL avance mais que, ces garages ne faisant pour le moment pas l'objet de travaux, il est donc décidé de maintenir leurs locations.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VOTER** les tarifs de location des garages situés rue de l'hôpital à Bressuire ci-dessus, pour une location à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021

### **Exonération des loyers de l'association du Groupe d'Entraide Mutuelle Espoir et Vie (GEM)**

La commune de Bressuire met à disposition de l'association GEM un logement situé au 10, boulevard de Nantes à Bressuire. Le loyer mensuel est de 469 €.

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'association, il est proposé d'exonérer l'association GEM du paiement de ses loyers pour la période de janvier 2022 à juin 2022.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** l'exonération des loyers de janvier 2022 à juin 2022 de l'association GEM pour la location du logement, 10 boulevard de Nantes.

### **Tarifs communaux pour l'année 2022**

Le taux d'augmentation est de 1.5 %.  
Les tarifs soumis à TVA sont indiqués HT.

*Jean-François MOREAU ajoute que tous les tarifs présentés aux usagers sont TTC et ronds.*

*Une particularité concernant les tarifs de cimetières, on ne peut pas avoir plusieurs tarifs de concession sur la même commune. De ce fait, on gèle les tarifs des cimetières de Bressuire et on augmente ceux des communes déléguées pour parvenir au même prix sur l'ensemble des cimetières dans 4 ans.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** selon les annexes jointes, les différents tarifs communaux et droits divers à appliquer à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

### **Décision Modificative n°7 - Budget Principal**

Jean-François MOREAU présente le dossier.

*Il s'agit de réajustements sur les imputations de certaines lignes budgétaires.*

*Concernant la restauration scolaire, on observe un excédent dû notamment à la réduction des déchets*

*réalisés par les écoles. Marinette TALLIER salue les agents des restaurants scolaires et de la cuisine centrale pour cette réussite.*

*On observe aussi un investissement au sein du golf pour un appareil de réutilisation des eaux de la station par filtrage pour l'entretien des terrains.*

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la décision modificative n°7 telle que présentée en séance

#### **Décision Modificative n°1 – Budget Régie Energies**

Philippe BARON présente le dossier.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 du budget régie énergies telle que présentée en séance

#### **Décision modificative N°1 – Budget Les Villages du Golf**

Jean-François MOREAU présente le dossier.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 du budget Les villages du golf telle que présentée en séance



#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe l'assemblée que le comité de pilotage concernant la rue Malabry, après avoir pesé les avantages et les inconvénients, a donné ses conclusions et a retenu la mise en place d'un Chaucidou.

Le bureau municipal a ensuite pu s'exprimer sur sa façon de voir les choses. Bien qu'il n'y ait pas eu d'unanimité, la chaucidou a également été retenu.

Le début des travaux aura lieu courant janvier pour se terminer à la fin du printemps 2022.

Pendant les travaux, le sens de circulation restera le même que pendant l'expérimentation.

A la fin des travaux, le sens des rues adjacentes redeviendra comme avant l'expérimentation.

Un courrier sera remis aux riverains par la société en charge des travaux.

Yannick CHARRIER rappelle l'importance de bien communiquer auprès des usagers lors de la période de travaux.

Marinette TALLIER indique que le chaucidou nécessite d'être expliqué car nous n'y sommes pas habitués.

Pierre MORIN s'étonne que cette information arrive en fin de conseil municipal et considère que le sujet

n'a pas pu être préparé par les membres du conseil. Il indique que le choix du chaucidou n'a pas été expérimenté et trouve cela dommage. Il est d'accord sur l'importance de la communication sur ce dispositif.

Deux points d'attention sont soulevés par Pierre MORIN : le manque de visibilité lors de la circulation de nuit sur la rue de Malabry et la circulation autour de la Place LABATTE. Il souhaite savoir si des réflexions ont été menées sur ces sujets ?

Madame le maire indique qu'elle n'était pas obligée de l'annoncer au conseil municipal de ce soir, il s'agit d'une information.

Concernant la concertation, l'expérimentation a été relativement longue et il faut maintenant réaliser les travaux ce qui explique pourquoi le chaucidou ne sera pas expérimenté. Concernant la sortie de la place LABATTE, il s'agit effectivement d'un point qui doit faire l'objet de vigilance. Enfin, la visibilité est à l'étude, il y a des moyens techniques à mettre en œuvre.

Madame le Maire indique que la décision est prise et n'est pas réversible. Elle indique que, dans quelques années, il faudra, à nouveau, revoir la mobilité sur Bressuire, qui évolue sans cesse.

☺

Fin de séance à 21h30

☺

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 janvier 2022

☺

La secrétaire de séance,

  
Anné-Marie BARBIER

Le Maire,

  
Emmanuelle MENARD



